

Motion adoptée à l'unanimité

**lors de la session du 25 et 26 mars 2024**

La répartition sur le territoire des professionnels de santé, et particulièrement des médecins, est une préoccupation nationale.

A titre d'exemple, dans la Nièvre entre 2010 et 2017, le nombre de médecins a diminué de 27 %. Cette diminution s'est poursuivie depuis. Nous soulignons par ailleurs que la majorité d'entre eux exerce dans l'agglomération de Nevers qui n'est pourtant pas surdotée. Cette inégalité territoriale accentue d'autant plus les inégalités sociales d'accès aux soins pour les Nivernais et Nivernaises.

Le Conseil départemental par une politique volontariste en matière de santé sur le territoire de la Nièvre, prend des mesures pour pallier le manque de personnels de santé.

Un plan « Santé Nièvre » est en cours : recrutement de médecins salariés par les centres de santé départementaux, mise en place de bourses départementales avec un accompagnement individualisé des étudiants en filière médicale, le projet de centres de santé solidaire et accompagnement financier pour les internes.

Le Conseil départemental a aussi par le biais de son Président, alerté plusieurs fois les Ministres de la Santé, le Premier Ministre ainsi que le Directeur de l'ARS de Bourgogne Franche-Comté.

Aussi, compte tenu de cette situation et afin de trouver des solutions rapides à une situation qui perdure depuis trop d'années et dont nos concitoyens sont les premières victimes, nous demandons au Ministre de la santé d'étendre aux médecins libéraux – généralistes et spécialistes- un dispositif de régulation à l'installation comme cela existe pour d'autres professionnels de santé.

Un tel dispositif de régulation à l'installation doit permettre de flécher l'installation des médecins généralistes vers les zones où l'offre de soins est insuffisante.

Les conseillers départementaux réunis, ce jour 26 mars 2024, insistent sur l'urgence à agir afin que le temps médical dans le département augmente et qu'une équité territoriale soit mise en place dans les départements les plus défavorisés.